

Henrichemont Le Mag n°6

www.henrichemont.fr



Centre culturel
Victor Hugo



la fin des travaux



Septembre 2021



Centre culturel Victor Hugo

Après 14 mois de travaux et de transformations, le centre culturel Victor Hugo va bientôt ouvrir ses portes. Pour mémoire, le bâtiment situé rue Victor Hugo a longtemps été l'école des garçons. Il est devenu l'école des filles en 1906 après qu'une nouvelle école pour les garçons ait été construite à l'emplacement de l'actuel collège. Dans les années 1950, l'école des filles fut transférée dans un nouveau bâtiment situé près de l'école des garçons. Le lieu fût ensuite utilisé à des fins diverses : archivage, stockage pour le matériel des associations, salle de sport...

En 2018, le bâtiment fut vendu, par la commune, à la communauté de communes pour le transformer en un centre culturel. Un projet ambitieux, conçu par l'Atelier Carré d'Arche, qui servira aux habitants d'Henrichemont mais également aux communes environnantes. Le coût global des travaux s'élève à 2 550 000 € HT avec des subventions de l'État, de la DRAC, de la région et du département.

Le centre culturel aura plusieurs fonctions.

École de musique

L'école de musique Les Hautes Terres Musicales aura désormais un lieu insonorisé, avec toutes les commodités, et adapté à la pratique de la musique puisqu'elle disposera de 192 m², situé au premier étage, au dessus de la médiathèque. Un escalier et un ascenseur en permettront l'accès.

Elle proposera des cours individuels (batterie, flûte traversière, chant, flûte à bec, violon, piano, guitare) et des ateliers collectifs (accordéon, technique vocale, éveil musical, musique d'ensemble, atelier enfant/parent, guitare).

Salle de spectacle

Une belle salle de 97 sièges accueillera, grâce à sa large scène, ses coulisses et ses sièges disposés en gradin, de nombreux spectacles pour petits et grands. Ces spectacles seront organisés par la communauté de communes, en partenariat avec les associations culturelles incluses dans le contrat culturel (résidences, spectacles...), d'autres associations culturelles, les compagnies et les artistes du territoire.

Ludothèque

Micado disposera d'une salle de 75 m², adaptée à tous les âges : parents, adolescents, enfants, familles, assistants maternels... Un espace sera dédié aux jeux sur place ou à emprunter pour s'amuser en famille ou entre amis.

Médiathèque

La médiathèque accueillera sur 148 m², 60 mètres linéaires de rayonnage avec des livres, des périodiques, des BD, des mangas mais également des CD audio, des DVD. Dans un premier temps, la médiathèque départementale mettra entre 4 000 et 5 000 livres à disposition. Des animations et des expositions seront régulièrement organisées.

Ses horaires d'ouverture seront les suivants :

- lundi de 10h à 12h,
- mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h,
- samedi de 10h à 12h.

Le mardi sera réservé aux écoles, crèches, assistants maternels et EHPAD.

Des espaces partagés

Enfin, des pièces communes, comme la tisanerie, les toilettes, un bureau, complèteront l'ensemble sur 70 m².

Le centre sera géré de la manière suivante : la salle de spectacle par la communauté de communes, la médiathèque par la municipalité d'Henrichemont, la ludothèque et l'école de musique par les associations correspondantes.



Pour une commune vivante et animée

Le 30 juillet dernier se sont déroulées dans notre commune, les premières « **Estivales d'Henrichemont** » qui ont été un succès indéniable.

Initialement prévu sur 3 vendredi consécutifs, nous avons été contraints, Covid oblige, de ne conserver uniquement que la première de ces 3 dates.

Organisé par la municipalité avec le concours de 14 associations, ce marché nocturne, couplé aux visites comptées de la Troupe des Baladins, s'est avéré porteur d'une ferveur populaire incontestable.

Nous disposons dorénavant d'un socle solide pour avancer vers une véritable fête annuelle estivale, intégrant les bénévoles de notre commune et valorisant l'histoire si singulière d'Henrichemont, ville de Sully.

Vendredi 1^{er} octobre prochain, **le centre culturel Victor Hugo** sera inauguré et constituera un espace d'animations, de spectacle et de culture peu commun, pour une ville de notre taille.

Cet investissement majeur (voir article dans ce bulletin) conforte Henrichemont comme pôle de centralité de la communauté de communes « Terres du Haut Berry » et apportera une dimension et une attractivité nouvelles.

S'ajoute bien évidemment la renommée et la notoriété sans cesse croissante de notre **village de La Borne**.

Le 50^{ème} anniversaire de la création de l'association Céramique et le 10^{ème} anniversaire du

Centre céramique contemporaine, abondamment fêtés cet été, ont confirmé la créativité et le professionnalisme de nos potiers.

Enfin, en **matière d'animation**, il nous faut conforter le tissu associatif particulièrement dense de notre commune.

Pas moins de **45 associations** à vocation, sportives, festives, historiques, culturelles, sociales ou destinées à soutenir une activité ou une institution, existent à Henrichemont.

L'amélioration du contexte sanitaire doit permettre, tout en respectant les règles en vigueur, d'envisager une reprise de cette vie associative, source de lien social, de bien-être et de convivialité.

Nous soutiendrons toutes les initiatives destinées à amplifier ce mouvement associatif.

C'est ensemble que nous ferons d'Henrichemont une commune vivante, animée et en mouvement.

Bien sincèrement,

Gilles Bureau
Maire d'Henrichemont



Sommaire



Page 2 :

Centre culturel Victor Hugo

Page 3 :

Le mot du Maire

Page 4 :

La Borne

Page 5 :

Les agents d'entretien communaux

Page 6 :

Nouveaux commerçants - artisans

Page 7 :

Vie de la commune - En bref

Rentrée scolaire

Page 8 :

Programme de l'inauguration du centre culturel

Informations légales

Henrichemont Le Mag

Directeur de publication : G. Bureau, Maire d'Henrichemont

Comité de rédaction : Florence Semence, les membres de la commission Information et communication

Imprimeur : Imprimerie du Mont Henri, 6 rue de Sully, 18250 Henrichemont

Septembre 2021 - Tirage : 1 150 exemplaires - ISSN : en cours



Il était une fois La Borne en 1971

Dans le village deux commerces fournissent de l'essence, rien ne transparaît encore de la disparition de leurs pompes. Supermarchés et crise du pétrole attendront quelques années pour modifier le monde. En 1971, les habitants originaires du Berry et ceux attirés par la renommée du village, pour le grès, ignorent tout de notre époque, et nous connaissons si peu leurs vies, lointaines et pourtant proches.

Ici, on traverse les propriétés avec aisance, les chemins abondent, peu de grillage, pas de portail. La chapelle, un lieu de culte ordinaire. La messe s'y tient avec régularité, les dimanches matins. Pas question d'y implanter un musée. Quatre fermes en activité, de petits élevages, les foin, les pommes de terre. Avec le temps les bâtiments se transformeront en résidences. Les « boutiques », hauts lieux de la poterie traditionnelle, périssent, les patrons vieillissent. Deux se maintiennent, plus pour très longtemps. Pour l'approvisionnement, l'alimentation, produits d'entretien, ustensiles divers, on se fournit à la Coop, route de Morogues. Sinon, en fonction du jour on achète ce que proposent les camions qui s'arrêtent de point en point dans le village. Selon la nécessité on se rend aussi au tabac-épicerie-essence-bar. Deux autres débits de boissons répondent aux commandes de la clientèle. Entre les stagiaires de Pierre Mestre (1919-2007), les dizaines de personnes

employées par l'entreprise Digan grès et les autres villageois, ça en fait de la soif à contenter.

Mobylette, vélo, la marche, sont les moyens de transport de la plupart des habitants. L'automobile, comme le téléphone et la télévision, des raretés. Le mercredi matin, pour se rendre au marché, et en revenir, bernois et bernoises utilisent le car, un service régulier.



En face de la chapelle une antenne, rive à ses haubans, défie la foudre, 10 mètres d'acier au service de la science. Son propriétaire : le professeur Rocard (1903-1992). Il arrive qu'on l'aperçoive dans les rues du village.

Le lavoir, bâti sur le passage de la Somblure, prouve son utilité comme au temps passé. L'eau courante ne dévoile pas ici tous ses possibles, douche, toilette, chauffe-eau, lave-linge, autres raretés.

Le four traditionnel, délaissé, un paradis de ronces, arbustes, herbes sauvages. Il devra attendre 1977 pour son réveil. En résumé le village respire de vitalité malgré la rusticité et

les rigueurs de l'hiver. L'engouement d'une jeunesse, aux origines multiples, pour le grès, pour les cuissous au bois, une richesse. Ceux-là exposent leurs œuvres, un ou deux mois l'été, depuis une dizaine d'années. Leur nombre augmente. Le problème d'un local pérenne s'imprègne d'un caractère crucial. Lors d'une réunion informelle autant qu'amicale entre Joseph Gueguen (1925-2013), maire d'Henrichemont, Pierre Mestre qui œuvre pour fédérer les énergies et André Rozay (1913-1993), il est convenu, suite au transfert à Henrichemont de l'école primaire de La Borne, que le local de la classe de filles accueillera l'exposition des nouveaux talents. Deux conditions : l'accord du conseil municipal, l'élaboration de statuts qui soudent les forces vives du renouveau céramique. Une initiative féconde, de laquelle naîtront mille et une aventures. Le cinquantième anniversaire de l'Association Céramique de La Borne, Passion céramique, doit sa célébration à la pugnacité de ces pionniers, un brin visionnaires.

Teff dit Gégé

nda : tous mes remerciements pour le partage de leurs souvenirs à, Lulu Rozay, Claudine Monchaussé, Dominique et Bernard Galopin, Michel Damien.

Photo :
Prix de La Borne, 8 août 1976.

Contacts :

Mairie : 02 48 26 70 04 - mairiehenrichemont@orange.fr

Site : www.henrichemont.fr

Réseaux sociaux :

www.facebook.com/mairiehenrichemont et www.instagram.com/mairiedhenrichemont

Application mymairie :

Télécharger l'appli via App Store ou Google play en tapant Henrichemont au niveau de la recherche.



Les agents des services techniques communaux

Un peu d'histoire

L'image d'Épinal qui fait du cantonnier « un feignant » a la vie dure. Elle date du XVII^e et XVIII^e siècles lorsque l'entretien des routes était soumis à la corvée. Autrement dit, tous les hommes valides, à tour de rôle, devaient donner un certain nombre de journées pour effectuer les travaux de remblayage, empierrement, entretien des routes. Ces tâches n'étaient pas rémunérées et les hommes pas toujours motivés ! Il n'était donc pas rare de les voir discuter, appuyés sur leur pelle. À la fin du XVIII^e siècle, les cantons furent créés et avec eux les cantonniers, chargés d'entretenir les portions de routes du canton. En 1816, ils devinrent des ouvriers de l'État. Le travail était très pénible et consistait essentiellement à casser des cailloux et à déblayer les routes de tous détritiques et autres encombrants pour une durée hebdomadaire de 78 heures et un salaire dérisoire.

Aujourd'hui, les agents des services techniques ont un rôle important. Sans eux, il serait impossible pour les communes d'entretenir bâtiments, espaces verts et voirie. Certes, leurs horaires de travail et les nôtres étant souvent identiques, nous avons parfois l'impression de ne jamais les voir, qu'ils sont invisibles. Mais ce n'est qu'une impression.

L'équipe henrichemontaise

L'équipe des agents techniques se compose de 6 personnes aux profils et compétences variés. Toutes sont polyvalentes, les tâches qu'elles peuvent être appelées à remplir, parfois dans l'urgence, étant multiples.

Depuis 2010, leur nombre a diminué. Sur quatre départs en retraite, trois furent remplacés. En 2021, le poste de remplacement saisonnier estival a été supprimé. Au total, les effectifs ont baissé de 20 %.

Le cadre de travail, lui aussi, a évolué avec de nouvelles normes de sécurité imposées par le code du travail. Le temps de formation a également augmenté. Enfin, les obligations environnementales évoluent chaque année, imposant de nouvelles règles et contraintes.

Voici donc un aperçu, non exhaustif, des tâches confiées aux agents techniques de la commune.

Il est important de comprendre que les opérations d'urgence et d'ordre administratif représentent l'équivalent d'un poste à temps plein.

1. Des tâches planifiées et régulières

- **Propreté de la commune :**
 - ramasser les déchets,
 - vider les poubelles,
 - nettoyer les caniveaux et regards d'eau pluviale,
 - balayer, nettoyer les trottoirs et les places,
 - assurer l'écoulement des eaux,
 - mise en place du marché et nettoyage.
- **Les espaces verts :**
 - tontes,
 - mise en place des plantes annuelles (ce qui représente pour une personne une semaine de travail),
 - arrosage (une journée par semaine pour une personne),
 - taille des haies communales,
 - ramassage des feuilles,
 - entretien des arbres,
 - entretien du camping (tonte, arbres, bâtiment...),
 - entretien des terrains de sport, du Jeu de Paume, de l'étang,
 - désherbage (notamment le cimetière et le terrain de sport).
- **La voirie :**
 - signaler les travaux, publics ou privés (mise en place des panneaux et des arrêts obligatoires, installation des déviations...),
 - effectuer les travaux d'intervention de premier niveau sur la voirie (40 à 50 tonnes d'enrobé utilisées tous les ans),
 - nettoyer les avaloirs d'eau pluviale, réfection des tampons d'accès, vérification des plaques d'égout, éviter les engorgements,
 - veiller à la bonne conservation des poteaux indicateurs,
 - entretenir les fossés, les accotements et les talus,
 - nettoyer les routes des objets éventuels, des boues résiduelles, des détritiques, enlever les branches et/ou les arbres tombés à terre lors d'événements climatiques comme les coups de vent ou les orages,
 - entretenir le matériel (tracteurs, tondeuses, élagueuse etc...),
 - déneiger, saler...
- **Les bâtiments :**
 - gestion des salles communales (états des lieux, suivi des plannings d'occupation, désinfection (depuis la

désinfection (depuis la COVID), remise en ordre après les manifestations),

- maintien en état de fonctionnement et travaux de maintenance sur les différents bâtiments, à savoir mairie, école, gymnase, salles communales, plomberie (débouchage de canalisation, petites réparations),
- petite serrurerie,
- changement des ampoules, fusibles, dépannage des ordinateurs,
- réfections plus importantes (par exemple la peinture à l'école, les lavoirs),
- entretien courant des machines, des matériels et des locaux,
- maçonnerie diverse,
- chauffage,
- soudure.

• **Les tâches administratives :**

- suivi des marchés et des entreprises (relances, devis...),
- affichages, contrôles d'assainissement,
- suivi des vérifications de sécurité (électricité, incendies etc...),
- maintenir le lien avec les différents partenaires (communauté de communes, département etc...). Bien que La Commune ait perdu un certain nombre de compétences, elle reste la première interlocutrice des habitants et, la plupart du temps, c'est vers elle que l'on se tourne en cas de dysfonctionnements : fuites d'eaux, poubelles non ramassées, égouts bouchés... Avant d'alerter le service concerné, les agents effectuent un premier diagnostic, et si nécessaire prennent des dispositions (signalisation) pour assurer la sécurité.

2. Des tâches ponctuelles :

- participation aux événements et manifestations : installer, démonter les barrières, effectuer le tri des déchets, mise en place et retrait des chaises,
- installer et désinstaller les illuminations de Noël.

3. Les urgences et les astreintes :

- les dépôts sauvages qu'il ne faut pas laisser s'installer,
- la capture des animaux errants,
- le nettoyage des routes...

La composition de l'équipe est la suivante :

- Aurélien Berthin, responsable des agents techniques,
- Michel Padeloup, entretien du pôle gymnase, salle polyvalente, stade,
- Christine Corot, agent polyvalent,
- Cédric Mitterrand, chauffeur d'engins,
- Bruno Philippe, agent polyvalent.
- Franck Lemezo, agent polyvalent.



Nouveaux commerces - artisans



ODigital(e)

Agence de communication

4, rue du Moulin à Tan
18250 Henrichemont
Tél. : 06 78 71 53 64
Courriel : contact@odigitale.fr
www.odigitale.fr



Community management, créations de logos, affiches, flyers, visuels de communication, shootings photo, création de sites web...

Editions MaT

Maison d'édition multi supports

4, rue du Moulin à Tan
18250 Henrichemont
Tél. : 06 85 56 92 31
Courriel : editionsmat@gmail.com
Insta : [editions_mat](https://www.instagram.com/editions_mat)



Maison d'édition multi supports : carnets, cartes, affiches, tee shirt.

Changement d'adresse

L'Office notarial a déménagé et se trouve désormais au
50 rue de Verdun
18250 Henrichemont
Tél. : 02 48 26 70 31



Calendrier prévisionnel des conseils municipaux

Les prochains conseils municipaux auront lieu les 13 octobre et 17 novembre. Ces dates sont susceptibles d'être modifiées. Elles seront indiquées environ une semaine à l'avance sur le site de la commune, l'application mymairie, la page Facebook et le panneau numérique. Si vous ne possédez pas ces moyens de communication et souhaitez être présent à l'un de ces conseils, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie qui vous confirmera la date.

Flèche de l'église

La flèche, qui penche, a fait l'objet d'un diagnostic. Une partie de la ferronnerie, et notamment les cales métalliques qui maintiennent la flèche droite, sont rouillées et doivent être remplacées. Le devis est en attente.



Travaux à venir

La première tranche des travaux liés à l'assainissement, rue de Verdun, démarrera d'ici la fin de l'année.

Durant la même période, des travaux sur le réseau des eaux pluviales seront menés rue de Bourgogne.

Le démarrage du chantier pour la construction de la nouvelle maison de retraite est prévu, lui aussi, dans les mois qui viennent.

Tous ces travaux entraîneront des restrictions de circulation et de stationnement. Nous sommes conscients de la gêne occasionnée, mais ces réalisations seront avantageuses pour les Henrichemontais.

Place Henri IV

Le revêtement routier est soumis à de nombreuses contraintes : circulation des véhicules, freinages, UV, impacts mécaniques, gel...

L'eau, progressivement, s'infiltre et provoque une perte des capacités portantes du sol. Le problème est visible à l'oeil nu : fissures, trous...

C'est ainsi que la bande de roulement située autour de la fontaine s'est peu à peu abîmée.

Les 30 et 31 août derniers, le département a refait entièrement le tapis d'enrobé.

Rentrée scolaire



École primaire

La rentrée scolaire a eu lieu le 2 septembre. Suite au départ de Mme Godon, la nouvelle directrice est Mme Visser. Mme Montavon est partie en retraite et est remplacée par Mme Lévêque. En ce qui concerne les effectifs pour l'année 2021/2022, **154 élèves** sont inscrits et répartis comme suit:

2 classes de maternelles :

- 21 élèves de petite et grande section d'une part avec Mme Visser, directrice,
- 23 élèves de petite et moyenne section d'autre part avec M. Renaudineau.

5 classes de primaires :

- 1 classe de 21 élèves de grande section de maternelle et CP avec Mme Moreau,
- 1 classe de 23 élèves de CP et CE1 avec Mme Duval,
- 1 classe de 24 élèves de CE2 avec Mme Lévêque,
- 1 classe de 19 élèves de CM1 avec Mme Martin et M. Faure, qui enseignent en alternance,
- 1 classe de 23 élèves de CM2 avec Mme Renard.

Pour la **partie sanitaire**, le port du masque demeure obligatoire. Les trois services à la cantine sont maintenus.

Collège

Cette année, ce sont 352 élèves qui ont fait leur entrée au collège Béthune-Sully.

Présentation et inauguration du centre culturel Victor Hugo

Spectacles

- * « Balade en eau douce », Compagnie Fée d'hiver :
 - mardi à 9h30, 11h, 15h et 16h30 pour les crèches et les assistants maternels,
 - mercredi pour les centres de loisirs (enfants -6 ans),
- * « Radio Monki », Compagnie Drolatic Industry, mercredi 29 septembre, place du marché à 10h15 et 11h30,
- * « En dérangement » de la Compagnie du Petit Monsieur, centre culturel à 12h, ouvert à tous,
- * « Sam Trévor le héros intergalactique », Compagnie Drolatic Industry :
 - mercredi 29 septembre pour les centres de loisirs, les espaces jeunes et les jeunes du collège hors classe.
- * « La mort en cage » de la Compagnie Drolatic Industry : jeudi 30 septembre pour les jeunes du collège.

Ludothèque

Jeux, animation par les bénévoles.

Mardi 28 septembre de 9h à 17h : espace sensoriel pour les crèches et les assistants maternels.

Mercredi 29 septembre de 10h à 17h : grands jeux en bois, jeux dans la cour, tout public.

Jeudi 30 septembre de 9h30 à 17h : jeux en bois, jeux plateau, jeux de règle, espace construction, jeux fantastiques pour le collège.

École de musique

Mardi 28 septembre pour les écoles maternelles et les crèches :

- éveil musical,

Mercredi 29 septembre pour les centres de loisirs et les espaces jeunes :

- atelier percussion (3-5 ans),
- découverte des instruments (6-12 ans),
- découverte des instruments (12-17 ans).

Jeudi 30 septembre pour le collège :

- mini projet de musique spontanée.

Médiathèque

Animations et lectures

Comptines avec Claudine Creugny mardi, mercredi et jeudi après-midi.

Vendredi 1er octobre, 18h

Inauguration, présentation des lieux aux officiels.

Organisées par la communauté de communes Terres du Haut Berry, la médiathèque, les Hautes Terres Musicales, Micado